Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SECRETARIAT GENERAL
POUR L'ADMINISTRATION
DU MINISTERE DE L'INTERIEUR
SUD-OUEST

DIRECTION DES RESSOURCES
HUMAINES

BUREAU DU RECRUTEMENT

BORDEAUX, le 23 Décembre 2015

AVIS DE CONCOURS

Concours nationaux de Gardien de la Paix de la Police Nationale
Session du 10 mars 2016

CALENDRIER PREVISIONNEL	
date limite de dépôt de candidatures :	Inscription en ligne, clôture : 22 janvier 2016 à 18 H 00, heure de Paris. Inscription sur dossier papier, clôture : 29 janvier 2016, le cachet de la poste faisant foi.
Admissibilité - épreuves écrites + Tests psychotechniques	10 mars 2016.
Résultats :	A partir du 20 avril 2016.
Dossier professionnel à télécharger et à transmettre (avec les pièces demandées), en 3 exemplaires, au bureau du recrutement du Sgami sud-ouest ; **uniquement pour le concours interne :**	Téléchargement jusqu'à la date limite d'envoi fixée au 29 avril 2016 minuit, le cachet de la poste faisant foi.
Admission - épreuves sportives – TQRI et épreuves orales :	Du 02 mai 2016 au 06 juillet 2016.
Résultats définitifs :	A partir du 13 juillet 2016.

Le candidat doit opter dès l'inscription, soit pour le **concours national à affectation nationale**, soit pour le **concours national à affectation régionale en Ile de France**. Le choix du candidat sera irréversible.

Pour les concours nationaux à affectation nationale, les lauréats choisissent en fin de scolarité des postes à affectation nationale sans exclure la région Ile de France (secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris). Ils seront affectés dans la région de leur première affectation pendant une durée minimale de 5 ans à compter de leur nomination en qualité de stagiaire.

Pour les concours nationaux à affectation régionale Ile de France, les lauréats choisissent uniquement des postes relevant du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris. Ils seront affectés dans cette région pendant une durée minimale de 8 ans à compter de leur nomination en qualité de stagiaire.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Premier concours (Concours externe)	Second concours (Concours interne ouvert aux adjoints de sécurité, cadets de la République, option police nationale et gendarmes adjoints volontaires)
⇒ Etre de nationalité française et âgé de 17 ans au moins et 35 ans au plus, sauf dérogations, au 1er janvier de l'année du concours (cf. infra). ⇒ La limite d'âge n'est pas opposable aux personnes élevant seule au moins un enfant mineur et aux pères et mères de trois enfants et plus, au sportifs de haut niveau, aux personnes reconnues travailleur handicapé dont le handicap à été déclaré compatible avec l'emploi postulé. ⇒ **Fournir un CV à l'inscription** (un modèle type est joint dans le dossier d'inscription). ⇒ Etre titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme ou titre enregistré et classé au moins au niveau IV ou justifier d'au moins 3 ans d'activité relevant de la catégorie 53 figurant dans la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles établie par l'INSEE (2 ans pour les titulaires du diplôme national du brevet, d'un CAP ou d'un BEP) à la date des épreuves écrites. ⇒ Peuvent faire acte de candidature sans condition de diplôme, les mères et pères d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevé effectivement ainsi que les sportifs de haut niveau.	⇒ Ouvert aux adjoints de sécurité, âgés de 37 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours (aucune dérogation d'âge n'est admise pour ce concours) et aux volontaires dans les armées servant dans la gendarmerie nationale, titulaires du diplôme de gendarme adjoint. ⇒ en activité : comptant au moins une année de service en cette qualité à la date des épreuves écrites. Ceux qui ont suivi le parcours de "cadet de la République, option police nationale" peuvent postuler dès l'issue de leur formation professionnelle initiale.

Les candidats doivent notamment remplir les conditions d'aptitude physique requise (cf. fiche spécifique), et notamment :

- être médicalement apte à un service actif de jour comme de nuit,
- avoir une acuité visuelle, après correction, au moins égale à 15 dixièmes pour les deux yeux, avec un minimum de 5 dixièmes pour un œil, chaque verre correcteur ou lentille ayant un maximum de trois dioptries pour atteindre cette limite de 15 dixièmes,
- être apte au port et à l'usage des armes.

Avoir un casier judiciaire vierge

Etre recensé et avoir accompli la journée de défense et de citoyenneté ou être en règle avec la législation sur le service national (autres candidats)

EPREUVES DU CONCOURS

EPREUVES D'ADMISSIBILITE

CONCOURS EXTERNE et CONCOURS INTERNE

- Un questionnaire à réponse courte portant sur les connaissances générales (événements qui font l'actualité, cadre institutionnel politique français et européen, règles du comportement citoyen ainsi que l'organisation générale du ministère de l'intérieur et des services de police) ;
- Un questionnaire portant sur les fondamentaux scolaires en orthographe et grammaire courantes ainsi que sur les calculs arithmétiques et algébriques simples.

La durée totale impartie pour les 2 questionnaires est de 2H30 et d'un coefficient 3.

- Tests psychotechniques obligatoires destinés à évaluer notamment le profil psychologique du candidat. Les résultats de ces tests sont utilisés, à l'admission, lors de l'épreuve d'entretien. (2H30)

EPREUVES D'ADMISSION

Toute note inférieure à 05/20 à l'épreuve d'entretien est éliminatoire.

CONCOURS EXTERNE et CONCOURS INTERNE

Epreuves d'exercices physiques (coefficient 3) : parcours d'habileté motrice et test d'endurance cardio-respiratoire. Toute note inférieure à **7 sur 20** à l'une ou l'autre épreuve est **éliminatoire**

- Test sous forme de questions/réponses interactives, pouvant comporter des mises en situation à caractère pratique et déontologique. Ce test fait appel à la mémoire visuelle des candidats pour déterminer leurs fonctions de perception, d'évaluation, de décision et leur vigilance. Dotés d'un boîtier de réponses électroniques, les candidats, après avoir visionné une image, disposeront de 15 secondes par question en rapport avec l'image observée pour répondre (durée 20 min ; coeff.3).

CONCOURS EXTERNE

- Entretien permettant d'apprécier les qualités de réflexion et les connaissances du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer l'emploi postulé (durée 25 min, Coeff. 4). Toute note inférieure à **05 sur 20** est **éliminatoire**

Les examinateurs disposent, pour aide à la décision :

- *des résultats des tests psychotechniques passés par le candidat au moment de l'admissibilité, interprétés par le psychologue ;*
- *d'un curriculum vitae détaillé produit par le candidat le jour même de l'épreuve, comportant les motivations pour l'emploi postulé et les compétences acquises lors du parcours scolaire et extrascolaire.*

CONCOURS INTERNE

Entretien s'appuyant sur un dossier professionnel (modèle téléchargeable sur le site du ministère de l'intérieur www.lapolicenationalerecrute.fr) préalablement envoyé en 3 exemplaires et accompagné des pièces par le candidat, par voie postale **jusqu'à la date limite d'envoi fixée au 29 avril 2016 à minuit** (le cachet de la poste faisant foi).

Ce dossier a pour objet de mettre en évidence les acquis de l'expérience professionnelle du candidat durant son activité d'adjoint de sécurité ou bien de cadet de la République, option police nationale ou encore de gendarme adjoint volontaire (durée 25 minutes ; coeff 4). Toute note inférieure à **05 sur 20** est **éliminatoire.**

- *Les examinateurs disposent, pour aide à la décision :*

- des résultats des tests psychotechniques passés par le candidat au moment de l'admissibilité, interprétés par le psychologue.

Les dossiers d'inscription peuvent être retirés :

▸ Centre d'épreuves de BORDEAUX (régions Aquitaine, Poitou-Charentes et Limousin) :

S.G.A.M.I SUD-OUEST
D.R.H. - Bureau du Recrutement
Section Gardien de la paix
89 cours Dupré de Saint-Maur – B.P. 30091
33041 BORDEAUX CEDEX
☎ 05 56 99 71 71
Courriel : sgap33-recrutement@interieur.gouv.fr

en précisant la nature du concours : **EXTERNE ou INTERNE, pour le concours national à affectation nationale ou pour le concours national à affectation régionale en Ile de France.**

Pour tout envoi postal d'un dossier d'inscription, une demande de dossier accompagnée d'une enveloppe format A4 timbrée à 1€70 (libellée aux nom, prénom, adresse du candidat) devra être fournie.

Les dossiers devront être retournés dûment remplis, **avant le 29 janvier 2016** date limite de dépôt des dossiers de candidature, le cachet de la poste faisant foi. Tout dossier parvenu en dehors de ces délais ne pourra être pris en considération.

Ils sont également téléchargeables sur le site INTERNET du Ministère de l'Intérieur :
www.lapolicenationalerecrute.fr : rubrique « Concours et sélections – Gardien de la paix »

En outre, le candidat peut directement procéder à une inscription en ligne depuis le même site **INTERNET au plus tard le 22 janvier 2016 à 18 H 00, heure de Paris**.

Je vous remercie d'assurer une large diffusion des informations auprès des personnels placés sous votre autorité et du public susceptible d'être intéressé.

P/ la Préfète déléguée pour la défense et la sécurité,

Le secrétaire général adjoint,

Stéphane AUBERT